

Pour finir, disons que le cadre PME de partage des risques établi par la SEE et les banques témoigne d'une évolution positive vers une plus grande coopération dans le domaine du financement à l'exportation au profit des exportateurs. Une fois qu'il aura été adopté officiellement, le partage des risques sera un processus évolutif. Le MAECI et d'autres ministères intéressés continueront de surveiller le processus au fur et à mesure et, au besoin, de l'orienter.

La réussite des initiatives susmentionnées se mesurera à l'aune de l'accroissement manifeste des fonds d'exploitation dont disposeront les PME exportatrices ainsi que de l'augmentation notable du nombre de contrats d'exportation adjugés, ce qui entraînera une expansion générale des exportations et de la croissance des entreprises.